

BASSE VALLEE DE LA REYSSOUZE

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 3 161 ha

Ain

CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE, FOISSIAT, GORREVOD, JAYAT, LESCHEROUX, MALAFRETAZ, MANTENAY-MONTLIN, MONTREVEL-EN-BRESSE, PONT-DE-VAUX, REYSSOUZE, SAINT-BENIGNE, SAINT-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE, SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE, SAINT-JULIEN-SUR-REYSSOUZE, SERVIGNAT,

ZNIEFF de type I concernées par cette zone

01020001,01020002

Description et intérêt du site

La Bresse forme un pays de plateaux vallonnés, peu accidentés, d'altitude comprise entre 200 et 300 m. Un trait morphologique majeur est constitué par les larges vallées à fond plat de la Reyssouze et de la Veyre. Ces rivières prennent naissance, au sud, sur le plateau morainique de la Dombes.

Sur un substrat de marnes tertiaires et de loess (dépourvu de moraine glaciaire à la différence de la Dombes, mais néanmoins souvent imperméable), la Bresse forme une vaste zone agricole qui conserve encore une diversité intéressante de milieux naturels, liée à la polyculture et à la persistance d'un maillage bocager significatif.

Le zonage de type II y matérialise les ensembles naturels considérés comme étant les plus représentatifs en terme de patrimoine et de fonctionnalités biologiques : il s'agit notamment de vallées alluviales et de massifs boisés.

Il convient de préciser par ailleurs que cette région reste insuffisamment prospectée sur le plan naturaliste, ce qui explique en grande partie la faible superficie couverte par les zonages de type I.

La basse vallée de la Reyssouze fait partie de ces ensembles remarquables. Elle a conservé en grande partie ses prairies et ses boisements humides, où l'on retrouve des éléments du cortège de flore (Fritillaire pintade, Gratiola officinale...) et de faune (Courlis cendré, Vanneau huppé, ardéidés...) emblématique du Val de Saône.

En terme de fonctionnalités naturelles, les vallées bressanes (celle-ci étant la principale) exercent tout à la fois des fonctions de régulation hydraulique (il s'agit d'importants champs naturels d'expansion des crues) et de protection de la ressource en eau.

Généralement d'orientation sud-est/nord-ouest, elles forment par ailleurs autant d'espaces de liaison entre l'arc jurassien et le Val de Saône, favorables entre autres à la circulation de la faune sauvage.

Outre cette fonction de corridor écologique, elles jouent également un rôle de zone de passage, d'étape migratoire, de zone de stationnement, voire de zone de reproduction pour certaines espèces d'oiseaux remarquables.

Milieux naturels

Pas de donnée disponible

Flore

Pas de donnée disponible

Faune vertébrée

Oiseau

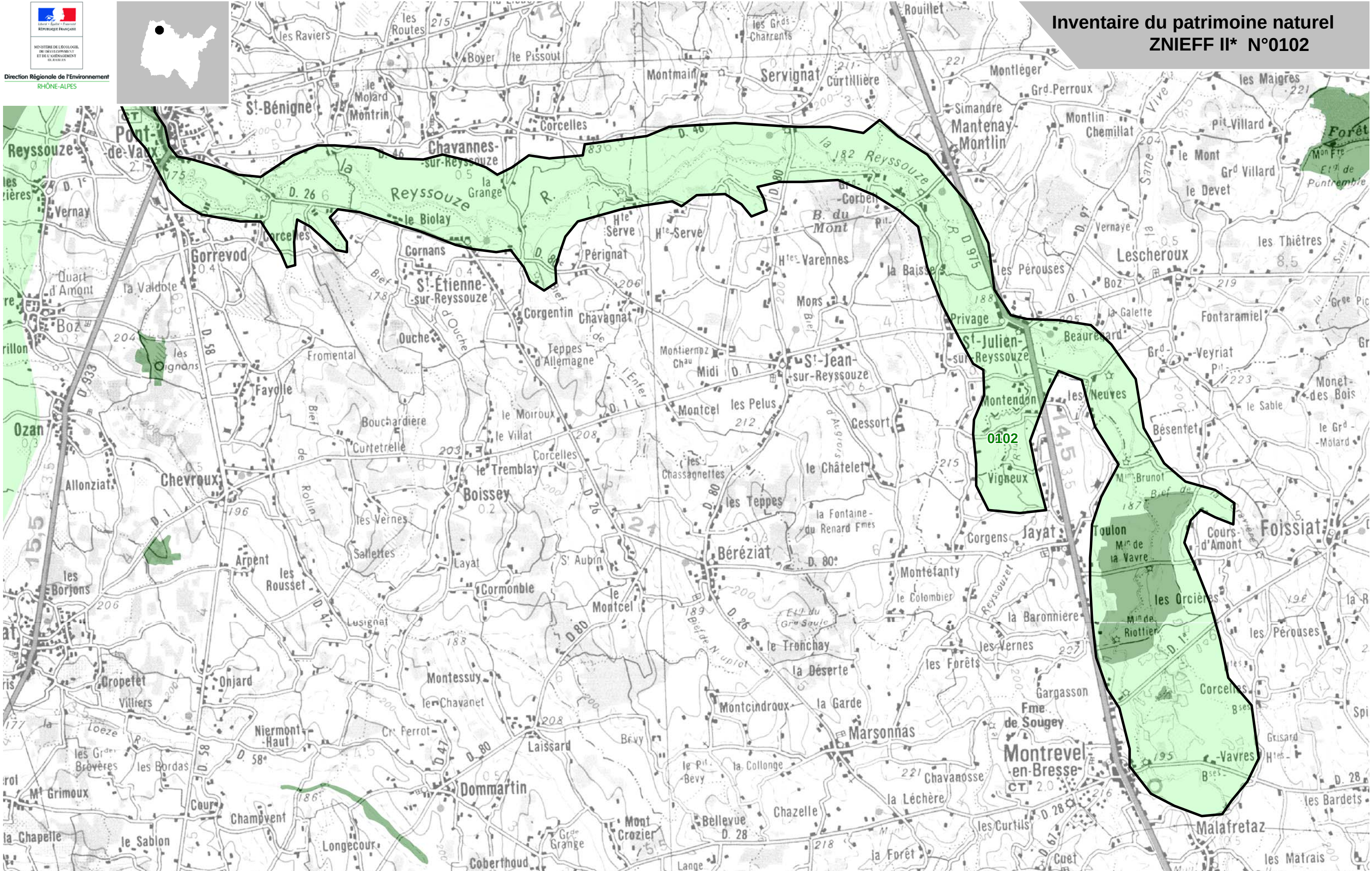
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
Héron gardebœufs	<i>Bubulcus Ibis</i>
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>

Faune invertébrée

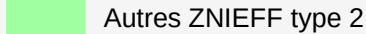
Pas de donnée disponible

Bibliographie

Pas de donnée disponible



Légende

-  Périmètre de la ZNIEFF type 2
-  Autres ZNIEFF type 2
-  ZNIEFF type 1

